Préparation à l'habilitation électrique HE Essai



Formations Réglementaires

03/11/2025

Public et prérequis

Toutes personnes devant réaliser des essais HT et opérer en HT dans les zones 1 et 2.

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, et notamment :

- Différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu.
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects.
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection commande, etc.).
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

Les objectifs

Acquérir les connaissances requises pour recevoir de son employeur un titre d'habilitation HE Essai conformément à la norme NF C 18-510.

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

- · Vidéo, Support de cours
- Ouvrage ou installation type pour les travaux pratiques

L'AFPI acm Formation atteste que nos formateurs disposent d'un parcours professionnel significatif en lien avec l'action de formation et de compétences pédagogiques leur permettant de dispenser ce programme.

Programme

Module Technique HTA

- La structure et le principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques (ligne et poste).
- Les fonctions des matériels électriques des postes (fonctions : commandes, séparations, protections).
- Les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés.
- Les types de postes.
- Les principes de verrouillages et inter-verrouillage pour les matériels concernés.
- Les matériels et équipements de protection collective et leurs fonctions.
- Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

Module Essai en haute tension (Plate-forme d'essais et laboratoire) (HE Essai)

- Le rôle du chargé d'exploitation électrique.
- Les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des essais (symboles, rôles de chacun, etc.).
- Les prescriptions d'exécution des essais.

CENTRES DE FORMATION

Lille, Boulogne, Hénin-Beaumont, Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, St-Omer, Calais, Béthune

DURÉE DE LA FORMATION

11 heures

ACCUEIL PSH

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + afpi

- 1300 Jeunes formés par an
- 600 contrats d'alternance à pourvoir
- 750 entreprises partenaires
- Accompagnement individualisé
- Diplômes reconnus par l'Etat
- Savoir-être, management, sécurité
- Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
- Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

10 CENTRES

dans le Nord Pas-de-Calais situés au coeur des bassins industriels et d'emploi

- Les consignes à appliquer pour la réalisation des essais particuliers (source autonome, défaut de câble, laboratoires et platesformes d'essais).
- Les documents applicables dans le cadre des essais, ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- Les mesures de prévention à observer lors d'un essai.
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux essais.
- Les opérations de la consignation et les documents associés.
- Décrire un régime de réquisition (si nécessaire)
- · Réaliser une réquisition (si nécessaire)

Modalité d'évaluation

- Attestation
- Les acquis de formation feront l'objet d'une évaluation sous forme de QCM et de mises en situations pratiques.
- · Avis d'habilitation après formation.

Suivi de la formation

Le suivi de l'exécution de l'action se fait par :

- L'émargement de feuilles de présence par chaque stagiaire.
- Fiche d'évaluation de stage

664 personnes formées en 2023

Version documentaire

PR5/ENR/01 V.3

Boulogne - 03 21 87 79 06 Betnun Etaples - 0654769800 Hénin-l Valenciennes - 03 27 45 24 15 Calais - 03

Cambrai - 03 27 70 34 23 Maubeuge - 03 27 53 14 00 Dunkerque - 03 28 59 32 90 St-Omer - 03 21 87 95 55